



CHARTRE DE L'INTERVENANT.E
ET DES PORTEUR.SE.S
DE PROJET

ACCOMPAGNEMENT DE CHANTIER
COLLECTIFS, PARTICIPATIFS, INDIVIDUELS...

CONDITIONS D'ACCEPTATION DU CHANTIER PAR L'INTERVENANT.E

- La présence permanente du·de la porteur·se de projet sur le chantier est requise, en tant que maître·sse d'oeuvre/chef·fe de chantier.
- Un lieu pour cuisiner et, si possible, un repas par jour doivent être garantis à l'intervenant·e.
- La possibilité de loger sur place ou à proximité du chantier doit être garantie à l'intervenant·e.

REMUNERATION

- Le défraiement du trajet aller/retour de l'intervenant·e doit être garanti à l'intervenant·e.
- Le choix de l'intervenant·e est établi d'abord selon la disponibilité des intervenant·e·s, puis selon leur proximité géographique.
- Les tarifs établis par l'équipe d'accompagnement de chantiers Kerterre sont fixés à la journée (ou à la demi-journée) tel un forfait, et s'étendent de 150€ à 350€ selon le type de prestation demandé et selon le projet. Le tarif est proposé par l'intervenant·e et peut être estimé en concertation avec le·la porteur·se de projet. Il est estimé selon le travail qui lui est demandé, la durée du chantier, les moyens mis à sa disposition, etc.
- Pour assurer la continuité de l'activité des accompagnements de chantier au sein de l'entreprise Kerterre, un complément de 10% de la rémunération de l'intervenant·e sera à reverser à l'entreprise Kerterre. Le montant total sera présenté sous forme de deux devis et/ou de deux factures séparé·e·s.

Ex: une journée facturée 220 € par l'intervenant.e revient à une journée de 242 € pour le·la porteur.se de projet en incluant le pourcentage à reverser à l'entreprise Kerterre

- Le temps de préparation du chantier (contacts par téléphone et par mail, devis) peuvent être inclus dans le tarif demandé. Si l'intervenant·e estime que le temps passé en amont et après le chantier devient conséquent, une à plusieurs demi-journée(s) ou journée(s) supplémentaire(s) peu(ven)t être tarifée(s).

COMMUNICATION

- La présence de l'intervenant.e durant le chantier ne sera pas mise en avant dans la communication publique du/de la porteur.se de projet, pour éviter tout risque de concurrence avec les stages 5 jours et formations 3 semaines proposés par l'entreprise Kerterre.

BENEVOLES

- Si le chantier est souhaité participatif, la recherche des bénévoles est à la charge du/de la porteur.se de projet.
- Les participant.e.s au chantier sont bénévoles : il ne peut leur être demandé une participation financière en échange du savoir reçu.
- Dans les chantiers participatifs, il est d'usage d'offrir a minima un repas aux bénévoles en contrepartie de leur travail. Nous conseillons fortement de mettre en place cette intendance (dans la mesure du possible), qui permet des journées de travail plus efficaces, de même qu'un hébergement sur place.

MATERIAUX ET MATERIEL

- Les matériaux et le matériel sont à fournir par le/la porteur.se de projet, et sont à sa charge financière.
Pour une prise en charge de l'ensemble de la réalisation d'une Kerterre (de la commande des matériaux à la finalisation de la construction), voir l'offre «Clé en main» du site Kerterre ([lien vers la page du site web](#)).
- L'intervenant.e peut proposer un accompagnement concernant les choix de la qualité et de la quantité de matériaux nécessaires au projet.
Selon les possibilités de l'intervenant.e, quelques outils et fournitures peuvent être proposés pour compléter la liste du matériel nécessaire.